

SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 17 janvier 2022 à 19 h 30, sans la présence du public, conformément aux dispositions des décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19.

Présences par visioconférence :

Les conseillères M^{mes} Jasmine Sharma, Karine Lechasseur et Diane Morin ainsi que les conseillers MM. Luc Marsan, François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents par visioconférence :

Le directeur général M. Olivier Van Neste et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

22-01-001 **Ordre du jour**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 17 janvier 2022 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

- 2.1 Séance ordinaire du 6 décembre 2021, séance extraordinaire du budget du 13 décembre 2021 et séance extraordinaire du 13 décembre 2021

3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions

- 3.1 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 13 décembre 2021
- 3.2 Période de questions

4. Affaires du Conseil

- 4.5 L'effet Bulles S.E.N.C. / Enseigne / Aide financière
- 4.6 Fondation de l'Hôpital du Suroît / Achat d'une console d'endoscopie portative / Aide financière
- 4.8 Centre des Belles-Rives / La soirée des étoiles 2022 / Aide financière
- 4.9 Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2022 / Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
- 4.10 Moisson Sud-Ouest / Campagne de financement pour un nouvel entrepôt / Aide financière

5. Greffe et affaires juridiques

- 5.1 Entente / Occupation temporaire du domaine public / Conception Habitat 2015 inc. / Partie des lots 3 001 523 et 4 421 019 / Boulevard de la Gare / Autorisation de signature
- 5.2 Mandat / Services professionnels juridiques / Prescription acquisitive par un tiers / Lot 1 834 038
- 5.4 Toponymie / Désignation d'un terrain de balle au parc de Dorion-Gardens / Ajout à la liste officielle des odonymes et toponymes de la Ville

6. Finances et trésorerie

- 6.1 Dépôt de listes des comptes – échéances des 19 novembre et 3 décembre 2021
- 6.2 Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes / Aide financière 2022

- 6.3 Transfert de soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés
- 6.4 Affectation / Surplus accumulé non affecté aux activités de fonctionnement 2022
- 7. Ressources humaines**
 - 7.1 Mouvement de main-d'œuvre
 - 7.2 Comité de santé et sécurité du travail / Pompiers / Réunion du 30 novembre 2021
 - 7.3 Comité de santé et sécurité du travail / Cols bleus / Réunion du 16 novembre 2021
 - 7.4 Service des loisirs et de la culture / Nouvelle appellation du poste de coordonnateur – Animation culturelle
 - 7.5 Service des loisirs et de la culture / Mutation / Coordinatrice – Culture
 - 7.6 Service du génie et de l'environnement / Embauche / Enviro-conseillère
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
 - 9.1 Mandat / Centre d'acquisitions gouvernementales / Regroupement d'achats / Acquisition et renouvellement de logiciels Microsoft Select Plus / 1^{er} mars 2022 au 28 février 2025 / Autorisation de signature
- 10. Sports et loisirs**
 - 10.1 Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion / Inscriptions saison 2021-2022 / Remboursement
 - 10.2 Ringuette les 4 Cités / Tournoi Marcial Fontaine 2021 / Aide financière
 - 10.3 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-68 / Fourniture et installation d'un module de jeu dans le parc du Manoir
 - 10.4 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-79 / Services de planification, d'organisation, de coordination et d'animation de camps de jours thématiques estivaux
- 11. Culture et vie communautaire**
- 12. Protection publique**
- 13. Travaux publics**
- 14. Eaux**
- 15. Génie**
 - 15.1 Annulation / Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-80 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Travaux d'élargissement de la bretelle de la sortie 2 A-30 Ouest / Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges
 - 15.2 Demande de subvention / Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) / Construction d'une conduite d'amenée d'eau potable/ Secteur résidentiel du Domaine-en-Haut / Sous-volet 1.2 – Réalisation des travaux / Autorisation de signature
- 16. Aménagement du territoire**
 - 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 8 décembre 2021
 - 16.2 Adoption de premier projet de résolution / PPCMOI / 625, rue Chicoine / Construction d'une habitation multifamiliale (H3) / Lot 3 720 104 / Zone H5-755 / CCU n° 21-12-165
 - 16.3 Dérogation mineure / 4050, route Harwood / Superficie et frontage / Lot 1 830 420 (lots projetés A et B) / Zone H1-801 / CCU n° 21-12-166
 - 16.4 PIIA / 230, boulevard Harwood / Construction d'une habitation mixte / Lots 1 545 791 et 2 325 493 / Zone C2-716 / CCU n° 21-12-167
 - 16.5 PIIA / 379, route De Lotbinière / Construction d'une habitation unifamiliale / Lot 2 325 511 / Zone A-836 / CCU n° 21-12-168

- 16.6 PIIA / 214, rue Meloche / Construction d'une habitation unifamiliale / Lot 5 429 025 / Zone H1-839 / CCU n° 21-12-169
- 16.7 PIIA / 1, avenue de la Fabrique, local 101 / Enseigne au mur / Lot 1 545 929 / Zone C2-707 / CCU n° 21-12-170
- 16.8 PIIA / 177 et 179, rue Joseph-Carrier / Enseigne au mur / Lots 1 674 894, 2 437 996 et 2 437 997 / Zone I2-128 / CCU n° 21-12-171
- 16.9 PIIA / 370, rue Joseph-Carrier / Enseigne au mur / Lot 1 674 040 / Zone I2-128 / CCU n° 21-12-172
- 16.10 PIIA / 450, rue Aimé-Vincent / Enseigne au mur / Lot 1 678 403 / Zone I1-131 / CCU n° 21-12-173
- 16.11 PIIA / 454, rue Aimé-Vincent / Enseigne au mur / Lot 1 678 403 / Zone I1-131 / CCU n° 21-12-174

17. Environnement

- 17.1 Comité environnement / Prolongation de mandat / Membre citoyenne

18. Réglementation

- 18.1 Adoption avec changement / Règlement n° 1813 / Taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2022
- 18.2 Adoption avec changement / Règlement n° 1814 / Tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2022
- 18.3 Adoption / Règlement n° 1505-03 / Approvisionnement en eau potable / Obligation d'installation d'un compteur d'eau dans les établissements industriels, commerciaux et institutionnels (ICI)

19. Direction générale

20. Période de questions – Élus

21. Période de questions – Citoyens

22. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

22-01-002 Adoption des procès-verbaux

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE les procès-verbaux suivants soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes :

- séance ordinaire du 6 décembre 2021;
- séance extraordinaire du budget du 13 décembre 2021;
- séance extraordinaire du 13 décembre 2021.

« ADOPTÉE »

22-01-003 Résumé des décisions prises lors de la séance extraordinaire tenue le 13 décembre 2021

Le maire Guy Pilon mentionne que le Conseil a tenu une séance extraordinaire le 13 décembre 2021 et invite le directeur général Olivier Van Neste à en résumer les décisions prises.

22-01-004 Période de questions

Tous les citoyens avaient l'occasion de soumettre leurs questions par écrit jusqu'à 15 h aujourd'hui.

22-01-005 L'effet Bulles S.E.N.C. / Enseigne / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par la boutique L'effet Bulles;

CONSIDÉRANT le pouvoir d'aide prévu au deuxième alinéa de l'article 92.1 de la Loi sur les compétences municipales;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 4 500 \$ soit versée à L'effet Bulles S.E.N.C. à titre d'aide financière.

« ADOPTÉE »

22-01-006 Fondation de l'Hôpital du Suroît / Achat d'une console d'endoscopie portative / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par la Fondation de l'Hôpital du Suroît pour l'achat d'une console d'endoscopie portative qui sera utilisée dans trois salles d'opération;

CONSIDÉRANT qu'avec plus de 5 600 patients différents traités en 2020-2021, le bloc opératoire est un lieu névralgique où des dizaines de spécialistes s'affairent chaque jour afin de sauver la vie des patients et de leur assurer une meilleure qualité de vie;

CONSIDÉRANT que la console d'endoscopie pourra être utilisée par les spécialistes de l'oto-rhino-laryngologie, la pneumologie, la gastro-entérologie, l'urologie et l'orthopédie et la gynécologie/obstétrique;

CONSIDÉRANT que plusieurs citoyens de la Ville profitent des services de l'Hôpital du Suroît et pourraient obtenir une chirurgie dans l'un de ces domaines et que cette nouvelle console d'endoscopie pourrait leur sauver la vie et faciliter leur rétablissement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 5 000 \$ soit versé à la Fondation de l'Hôpital du Suroît à titre d'aide financière pour l'achat d'une console d'endoscopie portative.

« ADOPTÉE »

22-01-007 Centre des Belles-Rives / La soirée des étoiles 2022 / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande formulée par le Centre des Belles-Rives, établissement offrant de la formation générale à une clientèle adulte (16 ans et plus), dans le cadre de leur soirée des étoiles;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 400 \$ soit versé au Centre de services scolaire des Trois-Lacs, à titre d'aide financière, dans le cadre de la soirée des étoiles des finissants et finissantes du Centre des Belles-Rives qui se tiendra le 16 juin 2022.

« ADOPTÉE »

22-01-008 Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2022 / Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville renouvelle son adhésion à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour l'année 2022, et ce, au coût de 3 300 \$, incluant les taxes applicables.

« ADOPTÉE »

22-01-009 Moisson Sud-Ouest / Campagne de financement pour un nouvel entrepôt / Aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par Moisson Sud-Ouest dans le cadre de sa campagne de financement en lien avec son projet d'entrepôt;

CONSIDÉRANT que l'objectif de cette campagne est d'amasser 1 million \$;

CONSIDÉRANT que Moisson Sud-Ouest est la banque alimentaire œuvrant dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges et qui approvisionne en nourriture 83 organismes communautaires afin qu'eux-mêmes la distribuent aux familles qui en ont besoin, dont environ 44 % d'enfants;

CONSIDÉRANT que l'entrepôt actuel ne suffit plus;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 10 000 \$ soit versé à Moisson Sud-Ouest, à titre d'aide financière, pour son projet d'entrepôt;

QUE ce montant soit bonifié de 15 000 \$ si une somme totale en aide financière de 25 000 \$ est remise à l'organisme par l'ensemble des 22 autres municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges avant le 1^{er} mars 2022, et ce, sans l'entremise de cette dernière.

« ADOPTÉE »

22-01-010 Entente / Occupation temporaire du domaine public / Conception Habitat 2015 inc. / Partie des lots 3 001 523 et 4 421 019 / Boulevard de la Gare / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT la demande formulée par Conception Habitat 2015 inc., à l'effet d'occuper temporairement une partie des lots 3 001 523 et 4 421 019 correspondant au débarcadère d'autobus et une voie du boulevard de la Gare aux fins d'y permettre la construction de la phase II du projet « Sélection »;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une entente avec Conception Habitat 2015 inc.;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le maire et la greffière adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec Conception Habitat 2015 inc. pour l'occupation temporaire d'une partie des lots 3 001 523 et 4 421 019 du 17 janvier au 31 octobre 2022 inclusivement, le tout pour une contrepartie totale de 3 553 \$, représentant une occupation d'une durée approximative de 9 h par jour soit du lundi au vendredi de 7 h à 16 h, taxes applicables non comprises.

« ADOPTÉE »

22-01-011 Mandat / Services professionnels juridiques / Prescription acquisitive par un tiers / Lot 1 834 038

CONSIDÉRANT la mise en cause de la Ville dans une procédure en jugement déclaratoire et en reconnaissance judiciaire du droit de propriété du lot 1 834 038;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la firme Barrette et associés soit mandatée afin de comparaître pour la Ville dans le dossier de la Cour supérieure du district de Beauharnois portant le numéro 760-17-006183-217.

« ADOPTÉE »

22-01-012 Toponymie / Désignation d'un terrain de balle au parc de Dorion-Gardens / Ajout à la liste officielle des odonymes et toponymes de la Ville

CONSIDÉRANT que M. Marcel Côté a consacré une vingtaine d'années à développer le softball à titre d'entraîneur, directeur des entraîneurs et vice-président de la région du Lac St-Louis;

CONSIDÉRANT qu'il est également l'instigateur des ligues et tournois de softball scolaire dans la région du Lac-St-Louis, notamment à l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes et à l'école primaire Harwood, et qu'avec l'aide des enseignants en éducation physique, il a mis sur pied la ligue parascolaire et des tournois de softball entre écoles;

CONSIDÉRANT qu'il a même été intronisé au Temple de la renommée de Softball Québec à titre de « BÂTISSEUR »;

CONSIDÉRANT la volonté de la direction du Service des loisirs et de la culture de reconnaître l'implication de M. Côté dans la communauté en attribuant son nom au terrain de balle actuellement identifié « Dorion-Gardens 2 » situé au parc de Dorion-Gardens;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable formulée par le Comité de toponymie lors d'une réunion virtuelle tenue le 10 janvier 2022;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le toponyme « terrain de balle Marcel-Côté » soit ajouté à la liste officielle des odonymes et toponymes de la Ville pour identifier le terrain de balle connu comme étant « Dorion-Gardens 2 » situé au parc de Dorion-Gardens.

« ADOPTÉE »

22-01-013 Dépôt de listes des comptes – échéances des 19 novembre et 3 décembre 2021

Le Conseil prend acte du dépôt et paiement des listes des comptes suivantes :

- échéance du 19 novembre 2021 pour un montant de 7 143 736,72 \$;
- échéance du 3 décembre 2021 pour un montant de 2 045 339,36 \$.

22-01-014 Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes / Aide financière 2022

CONSIDÉRANT le protocole d'entente avec le Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes (CMCJ);

CONSIDÉRANT les besoins actuels du CMCJ;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite aider financièrement l'organisme en lui versant des honoraires additionnels afin de le soutenir dans sa mission;

CONSIDÉRANT que ces sommes sont prévues au budget 2022;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 578 481 \$, taxes applicables non comprises, soit versée au CMCJ pour soutenir ses activités pour l'exercice 2022;

QUE le trésorier soit autorisé à payer cette somme en deux versements de 289 240,50 \$, le premier en janvier 2022 et le deuxième le 1^{er} juillet 2022.

« ADOPTÉE »

22-01-015 Transfert de soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise le transfert aux activités financières d'une partie des soldes disponibles des règlements ci-après énumérés pour le remboursement des échéances de l'année 2022 :

Règlements	Diminution du service de la dette 2022
1712	3 569,17 \$
1717	4 416,54 \$
Total :	7 985,71 \$

« ADOPTÉE »

22-01-016 Affectation / Surplus accumulé non affecté aux activités de fonctionnement 2022

CONSIDÉRANT que le projet de plantation d'arbres de gros calibre prévu en 2021 n'a pas pu être complété en 2021 en raison des conditions climatiques défavorables;

CONSIDÉRANT que le solde des fonds prévus à cet effet dans le budget 2021 a été attribué au surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que ces travaux pourraient être complétés dans les premiers mois de 2022;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'affecter une somme de 29 100 \$ aux activités de fonctionnement 2022 en provenance du surplus accumulé non affecté.

« ADOPTÉE »

22-01-017 Mouvement de main-d'œuvre

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale le 5 janvier 2022.

« ADOPTÉE »

22-01-018 Comité de santé et sécurité du travail / Pompiers / Réunion du 30 novembre 2021

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité de santé et de sécurité du travail des employés pompiers tenue le 30 novembre 2021 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

22-01-019 Comité de santé et sécurité du travail / Cols bleus / Réunion du 16 novembre 2021

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité de santé et de sécurité du travail des employés cols bleus tenue le 16 novembre 2021 et que ledit document soit déposé aux archives de la Ville.

« ADOPTÉE »

22-01-020 Service des loisirs et de la culture / Nouvelle appellation du poste de coordonnateur – Animation culturelle

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'appellation du poste de coordonnateur – Animation culturelle afin que celle-ci reflète plus étroitement les tâches et responsabilités de cette fonction;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'appellation du poste de coordonnateur – Animation culturelle soit modifiée comme suit, en date de la présente :

« Coordonnateur – Culture »;

QUE la présente résolution a préséance sur toutes dispositions contraires contenues dans la convention collective de travail des employés cols blancs en vigueur et tout autre document ayant une valeur légale.

« ADOPTÉE »

22-01-021 Service des loisirs et de la culture / Mutation / Coordinatrice – Culture

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 3 janvier 2022;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la mutation de M^{me} Alexandrine Chevrier au poste régulier de coordinatrice – Culture au sein de la division – Culture et vie communautaire du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 18 janvier 2022, au salaire prévu à l'annexe C - classe 9 de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M^{me} Alexandrine Chevrier ait une période d'essai de trois mois, à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de sa supérieure immédiate, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Chevrier.

« ADOPTÉE »

22-01-022 Service du génie et de l'environnement / Embauche / Enviro-conseillère

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection datée du 3 janvier 2022;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'embauche de M^{me} Nathalie Pesin au poste régulier d'enviro-conseillère au sein du Service du génie et de l'environnement soit autorisée, et ce, à compter du 24 janvier 2022, au salaire prévu à l'annexe C – classe 8 - échelon 1, de l'échelle salariale des employés cols blancs, le tout selon les conditions énoncées à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M^{me} Pesin ait une période d'essai de 960 heures à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de sa supérieure immédiate, elle pourra être confirmée dans son poste;

QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Pesin.

« ADOPTÉE »

22-01-023 Mandat / Centre d'acquisitions gouvernementales / Regroupement d'achats / Acquisition et renouvellement de logiciels Microsoft Select Plus / 1^{er} mars 2022 au 28 février 2025 / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une proposition du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) de préparer, en son nom et au nom d'autres organismes publics intéressés, un document d'appel d'offres pour un regroupement d'achats visant l'acquisition et renouvellement de logiciels Microsoft Select Plus;

CONSIDÉRANT l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes permettant à toute municipalité de se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du CAG;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un contrat à commandes attribué à l'intérieur d'une fourchette de 10 % du prix le plus bas en référence à l'article 18 du Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics;

CONSIDÉRANT que la Ville désire adhérer à ce regroupement d'achats pour se procurer des logiciels dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville confirme son adhésion au regroupement d'achats 2021-7111-01 mis en place par le CAG couvrant la période du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2025 (36 mois);

QUE la Ville confie au CAG le mandat d'acquérir, pour son compte et à ses frais, les biens ou les services visés par la présente acquisition gouvernementale et s'engage à respecter les termes de ce contrat;

QUE le directeur du Service de l'informatique et de la géomatique soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout formulaire d'adhésion aux contrats à commandes de logiciels, et ce, jusqu'à concurrence des montants budgétés à cette fin.

« ADOPTÉE »

22-01-024 Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion / Inscriptions saison 2021-2022 / Remboursement

CONSIDÉRANT la politique de la Ville d'offrir une aide financière à l'inscription ainsi qu'une tarification privilégiée aux familles qui inscrivent plus d'un enfant à une même activité sportive;

CONSIDÉRANT que l'organisme Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion a fourni au Service des loisirs et de la culture la liste des participants résidant à Vaudreuil-Dorion et que les vérifications appropriées ont été effectuées sur celle-ci;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'une somme de 2 021,25 \$ soit remboursée à l'organisme Club d'athlétisme Vaudreuil-Dorion pour les frais d'inscription de 14 athlètes pour la saison 2021-2022, le tout conformément à la liste soumise.

« ADOPTÉE »

22-01-025 Ringuette les 4 Cités / Tournoi Marcial Fontaine 2021 / Aide financière

CONSIDÉRANT la résolution 11-02-141 prévoyant une aide financière aux organismes pour la location d'heures de glace à l'aréna municipal de Vaudreuil-Dorion dans le cadre de leurs tournois et compétitions annuelles de sports de glace;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'organisme Ringuette les 4 Cités dans le cadre de son tournoi annuel;

CONSIDÉRANT que 35 % des participantes inscrites dans cet organisme sont des citoyennes de Vaudreuil-Dorion;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 7 160,83 \$ \$ soit versé à l'organisme Ringuette 4 Cités à titre d'aide financière pour les frais liés à la location d'heures de glace dans le cadre du tournoi de ringuette Marcial Fontaine 2021, le tout conformément à la résolution 11-02-141.

« ADOPTÉE »

22-01-026 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-68 / Fourniture et installation d'un module de jeu dans le parc du Manoir

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par invitation pour la fourniture et l'installation d'un module de jeu dans le parc du Manoir, trois soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 29 novembre 2021 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 12 janvier 2022;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par le fournisseur ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, en l'occurrence Tessier Récréo-Parcs inc., 825, rue Théophile-Saint-Laurent, Nicolet (Québec) J7T 1A1, pour les services précités, et ce, pour un montant de 29 999 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-21-68.

« ADOPTÉE »

22-01-027 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-79 / Services de planification, d'organisation, de coordination et d'animation de camps de jours thématiques estivaux

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services de planification, d'organisation, de coordination et d'animation de camps thématiques estivaux, une seule soumission a été reçue et par la suite ouverte le 20 décembre 2021 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection en date du 14 janvier 2022;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée la soumission déposée par L'Air en fête (9075-6719 Québec inc.), 95A, boulevard des Entreprises, Boisbriand (Québec) J7V 2T1, pour les services précités, et ce, pour un montant totalisant 99 780 \$, incluant les taxes applicables, le tout conformément au document d'appel d'offres n° 401-110-21-79.

« ADOPTÉE »

22-01-028 Annulation / Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-21-80 / Services professionnels / Plans et devis / Surveillance / Travaux d'élargissement de la bretelle de la sortie 2 A-30 Ouest / Projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public relatif à des services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'élargissement de la bretelle de la sortie 2 A-30 Ouest dans le cadre du projet Hôpital Vaudreuil-Soulanges, aucune soumission n'a été reçue pour l'ouverture prévue le 15 décembre 2021;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit annulé à toutes fins que de droit l'appel d'offres public n° 401-110-21-80.

« ADOPTÉE »

22-01-029 Demande de subvention / Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) / Construction d'une conduite d'amenée d'eau potable/ Secteur résidentiel du Domaine-en-Haut / Sous-volet 1.2 – Réalisation des travaux / Autorisation de signature

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une conduite d'amenée d'eau potable pour desservir le secteur résidentiel du Domaine-en-Haut (rue des Alouettes, du Cardinal et du Canari);

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) pour le volet 1.2 – Réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU et doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'applique à elle;

CONSIDÉRANT que le projet susdit respecte les objectifs du programme;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles;

QUE la Ville s'engage à respecter toutes les modalités du Guide PRIMEAU qui s'applique à elle, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;

QUE la Ville confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés au projet;

QUE la directrice et le chef de projets du Service du génie et de l'environnement soient autorisés à agir auprès du MAMH pour la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1.2 du programme PRIMEAU et à signer, pour et au nom de la Ville, tout document permettant de donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

22-01-030 Comité consultatif d'urbanisme / Dépôt du procès-verbal / Réunion du 8 décembre 2021

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 8 décembre 2021.

22-01-031 Adoption de premier projet de résolution / PPCMOI / 625, rue Chicoine / Construction d'une habitation multifamiliale (H3) / Lot 3 720 104 / Zone H5-755 / CCU n° 21-12-165

CONSIDÉRANT une demande d'approbation de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) à l'égard de la propriété sise au 625, rue Chicoine;

CONSIDÉRANT que la demande concerne un projet de construction d'un immeuble à usage résidentiel de 7 étages comportant 60 unités de logement;

CONSIDÉRANT que le projet est assujéti au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (Règlement n° 1740);

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-12-165 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 décembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation devant porter sur ce projet de résolution est remplacée par une consultation écrite de 15 jours annoncée au préalable par un avis public, et ce, conformément aux décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté, en vertu du Règlement n° 1740, un premier projet de résolution ayant pour effet d'accepter la demande d'autorisation portant sur un PPCMOI afin de permettre la réalisation d'un projet résidentiel sur la propriété sise au 625, rue Chicoine, sise sur le lot 3 720 104, le tout tel que présenté au document intitulé : « *Le 625, rue Chicoine – Bâtiment résidentiel REV. : 1^{er} décembre 2021* » produit par la firme Cormier Lefebvre architectes, et ce, aux conditions suivantes :

- pour l'ensemble du projet, la desserte et les raccordements aux réseaux de transport d'énergie et de transmission, des communications ou tout autre service public analogue devront être souterrains;
- l'obligation d'aménager un puits privé pour assurer l'arrosage avec de l'eau non potable du gazon et des aménagements paysagers extérieurs sur le site;
- l'obligation de prévoir, à l'intérieur des aménagements paysagers projetés, des essences d'arbres, d'arbustes ou de vivaces attirant les insectes pollinisateurs;
- l'obligation, pour le promoteur, lors de la vente ou de la location de chacune des unités de logement, de fournir une case de stationnement desservant chaque unité d'habitation;
- l'obligation de prévoir l'emplacement des boîtes postales à l'intérieur du bâtiment;
- le plan de gestion des matières résiduelles, de même que tout aménagement présenté en lien avec ce dernier ne font pas partie de l'acceptation de la présente demande de PPCMOI et ces derniers devront faire l'objet d'une approbation ultérieure par les services municipaux;

QUE toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique;

QUE soit délégué au greffier le pouvoir de déterminer la période et les modalités de la consultation écrite, cette dernière remplaçant l'assemblée publique de consultation ainsi que la tenue d'un registre et du processus régulier d'approbation référendaire en vertu des décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19, et qu'à cet effet il publie l'avis requis;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

22-01-032 Dérogation mineure / 4050, route Harwood / Superficie et frontage / Lot 1 830 420 (lots projetés A et B) / Zone H1-801 / CCU n° 21-12-166

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 4050, route Harwood;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-12-166 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 décembre 2021;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 16 décembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la situation actuelle de pandémie de la COVID-19, toute personne intéressée pouvait se faire entendre par le Conseil sur cette demande de dérogation mineure par l'entremise d'une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, et ce, conformément aux décrets et arrêtés ministériels applicables dans le cadre de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT qu'également, les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil, par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct, relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 4050, route Harwood, afin d'autoriser la subdivision du lot 1 830 420 afin de créer :

- le lot A (4050, route Harwood) d'une superficie projetée de 2 541,2 mètres carrés en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H1-801 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une superficie minimale de 3 000 mètres carrés et d'un frontage de 33,32 mètres en dérogation à l'article 3.8 du Règlement de lotissement n° 1273 qui exige un frontage minimal de 50 mètres;
- le lot B d'une superficie projetée de 2 130 mètres carrés en dérogation à la grille des usages et normes de la zone H1-801 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige une superficie minimale de 3 000 mètres carrés.

« ADOPTÉE »

22-01-033 PIIA / 230, boulevard Harwood / Construction d'une habitation mixte / Lots 1 545 791 et 2 325 493 / Zone C2-716 / CCU n° 21-12-167

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-12-167 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 décembre 2021;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 230, boulevard Harwood, le projet de construction d'un bâtiment d'habitation mixte, et ce, conformément au document intitulé : « 230_Harwood_CCU_211208_PIIA_présentation », préparé par la division – Permis et inspections, en date du 8 décembre 2021, et ce, sous réserve cependant des conditions suivantes :

- que les équipements de climatisation soient installés sur les balcons et qu'ils soient dissimulés avec une section givrée ou opaque sur les garde-corps
- que des garde-corps givrés ou opaques soient installés au rez-de-chaussée;
- que les appareils mécaniques au toit soient dissimulés par un mur-écran;
- qu'un espace de rangement soit fourni pour chacune des unités de logement;
- qu'une étude de gestion des matières résiduelles soit déposée.

« ADOPTÉE »

22-01-034 PIIA / 379, route De Lotbinière / Construction d'une habitation unifamiliale / Lot 2 325 511 / Zone A-836 / CCU n° 21-12-168

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-12-168 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 décembre 2021;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 379, route De Lotbinière, le projet de construction d'une habitation unifamiliale, le tout conformément au document intitulé : « Reconstruction de la maison d'hôtes, 391 chemin Lotbinière, Vaudreuil-Dorion », préparé par M^{me} Kristina Leclerc, t.p., feuillets A2/4 à A4/4, révision 1 en date du 22 septembre 2021, feuillets A5/6 et A6/6, révision 2 en date du 3 novembre 2021.

« ADOPTÉE »

22-01-035 PIIA / 214, rue Meloche / Construction d'une habitation unifamiliale / Lot 5 429 025 / Zone H1-839 / CCU n° 21-12-169

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-12-169 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 décembre 2021;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 214, rue Meloche, le projet de construction d'une habitation unifamiliale, le tout conformément aux plans préparés par la firme Plans et Dessins Migico inc., dossier 21-07-2632, en date du 4 novembre 2021.

« ADOPTÉE »

22-01-036 PIIA / 1, avenue de la Fabrique, local 101 / Enseigne au mur / Lot 1 545 929 / Zone C2-707 / CCU n° 21-12-170

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-12-170 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 décembre 2021;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Luc Marsan

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 1, avenue de la Fabrique, local 101, le projet d'enseigne au mur, le tout conformément au document intitulé : « 1_Fabrique_local_101_CCU_211208_ENSEIGNE_présentation », préparé par la division - Permis et inspections, en date du 2 décembre 2021.

« ADOPTÉE »

22-01-037 PIIA / 177 et 179, rue Joseph-Carrier / Enseigne au mur / Lots 1 674 894, 2 437 996 et 2 437 997 / Zone I2-128 / CCU n° 21-12-171

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-12-171 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 décembre 2021;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 177 et 179, rue Joseph-Carrier, le projet d'enseigne au mur, le tout conformément au document préparé par la compagnie Enseignes Décor Néon inc., en date du 26 octobre 2021, et ce, à la condition qu'une partie de texte en français soit ajoutée.

« ADOPTÉE »

22-01-038 PIIA / 370, rue Joseph-Carrier / Enseigne au mur / Lot 1 674 040 / Zone I2-128 / CCU n° 21-12-172

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable n° 21-12-172 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que l'objectif dans l'article 3.1 du Règlement sur les PIIA n° 1277 prévoit d'harmoniser les enseignes à l'architecture du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le critère c) dudit objectif, qui se lit comme suit, n'est pas respecté :
« La localisation, les dimensions, les matériaux, la forme, les couleurs, l'éclairage et le « *design* » des enseignes s'intègrent et s'harmonisent avec l'architecture du bâtiment principal »;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit refusé, à l'égard de l'immeuble sis au 370, rue Joseph-Carrier, le projet d'enseigne au mur.

« ADOPTÉE »

22-01-039 PIIA / 450, rue Aimé-Vincent / Enseigne au mur / Lot 1 678 403 / Zone I1-131 / CCU n° 21-12-173

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-12-173 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 décembre 2021;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 450, rue Aimé-Vincent, le projet d'enseigne au mur, le tout conformément au plan d'enseigne préparé par la compagnie Enseignes X.L. Signs, révision 2, en date du 25 octobre 2021.

« ADOPTÉE »

22-01-040 PIIA / 454, rue Aimé-Vincent / Enseigne au mur / Lot 1 678 403 / Zone I1-131 / CCU n° 21-12-174

CONSIDÉRANT la recommandation favorable n° 21-12-174 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 8 décembre 2021;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 454, rue Aimé-Vincent, le projet de remplacement d'une enseigne au mur existante, le tout conformément au plan d'enseigne préparé par la compagnie Enseignes X.L. Signs, en date du 10 octobre 2021.

« ADOPTÉE »

22-01-041 Comité environnement / Prolongation de mandat / Membre citoyenne

CONSIDÉRANT la résolution 18-04-328 concernant les critères pour la nomination de trois citoyens pour siéger au Comité environnement;

CONSIDÉRANT que le mandat de M^{me} Isabelle Joncas, nommée à titre de membre citoyenne, se termine le 31 décembre 2021, tel que stipulé dans la résolution 19-11-1019;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du Comité environnement de prolonger de deux ans le mandat de M^{me} Joncas, lors de la réunion tenue le 14 décembre 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le mandat de M^{me} Joncas à titre de membre citoyenne au sein du Comité environnement soit prolongé jusqu'au 31 décembre 2023.

« ADOPTÉE »

Le maire M. Guy Pilon quitte son siège et il est remplacé par le conseiller M. François Séguin agissant à titre de maire suppléant.

22-01-042 Adoption avec changement / Règlement n° 1813 / Taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2022

Le greffier mentionne l'objet du règlement et le changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1813 a été déposé à une séance extraordinaire tenue le 13 décembre 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Karine Lechasseur
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1813 intitulé :

« Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2022 »

soit adopté avec changement, soit le remplacement du taux de 0,6345 \$, à l'article 14, par celui de 0,5116.

« ADOPTÉE »

22-01-043 Adoption avec changement / Règlement n° 1814 / Tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2022

Le greffier mentionne l'objet du règlement et le changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1814 a été déposé à une séance extraordinaire tenue le 13 décembre 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Diane Morin
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Règlement n° 1814 intitulé :

« Règlement décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2022 »

soit adopté avec changement, soit l'insertion, à la suite du paragraphe 3° de l'article 1, du paragraphe suivant :

« 4° pour une habitation intergénérationnelle avec l'eau non-épuré **245 \$;** ».

« ADOPTÉE »

Le maire M. Guy Pilon reprend son siège.

22-01-044 Adoption / Règlement n° 1505-03 / Approvisionnement en eau potable / Obligation d'installation d'un compteur d'eau dans les établissements industriels, commerciaux et institutionnels (ICI)

Le greffier mentionne l'objet du règlement.

CONSIDÉRANT que le projet de règlement n° 1505-03 a été déposé à une séance extraordinaire tenue le 13 décembre 2021;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1505-03 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1505 régissant l'approvisionnement en eau potable afin de modifier les dispositions relatives aux compteurs d'eau pour obliger l'installation d'un compteur d'eau dans les établissements industriels, commerciaux et institutionnels (ICI) ».

« ADOPTÉE »

22-01-045 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

22-01-046 Période de questions – Citoyens

Tous les citoyens ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil par voie téléphonique au numéro apparaissant à l'écran de la webdiffusion en direct.

22-01-047 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 20 h 17 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier